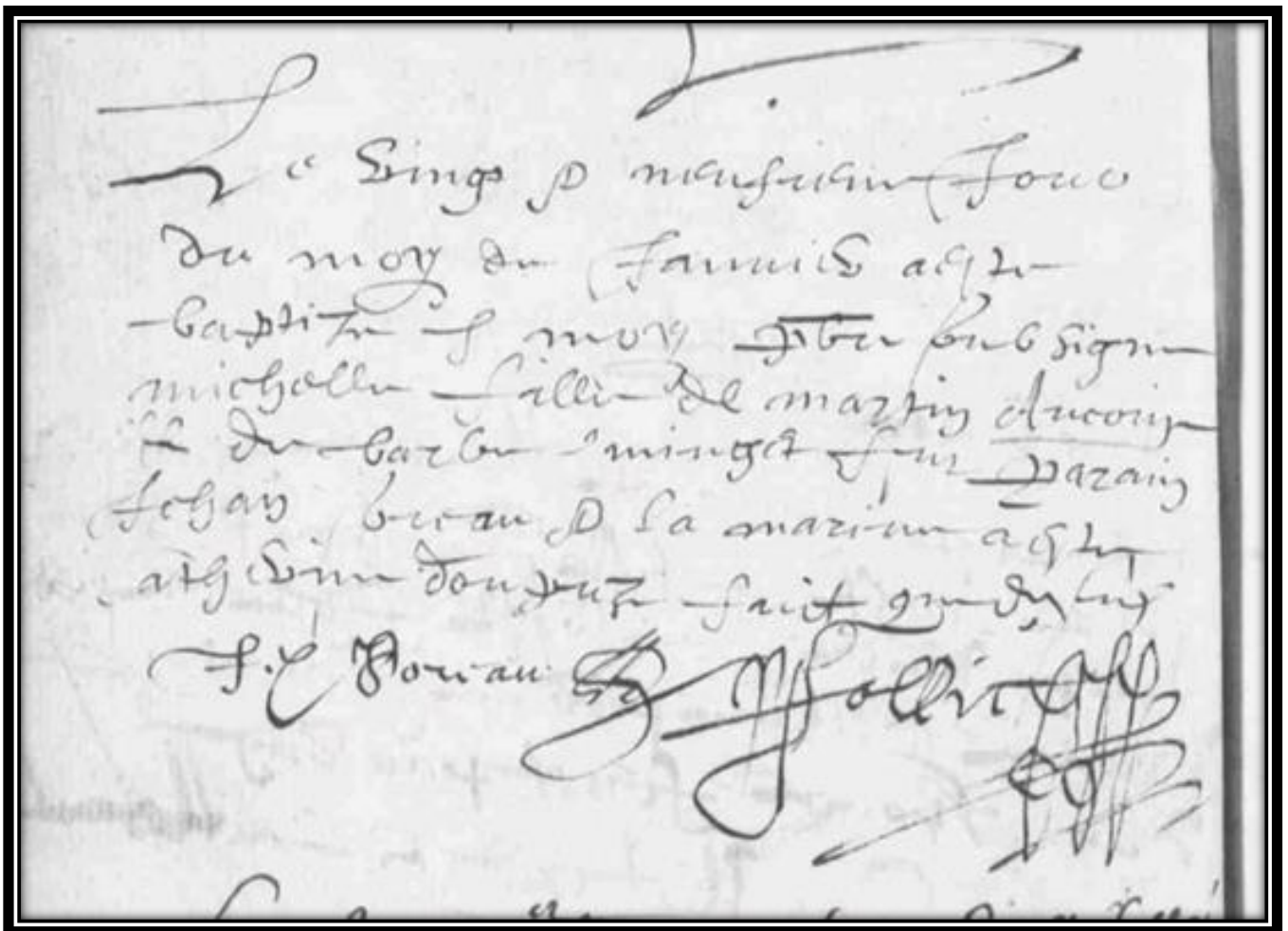




Les Cousins Acadiens Du Poitou

BULLETIN N° 148- 1^{er} SEMESTRE 2025



BAPTÊME DE MICHELLE AUCOIN EN 1620 AUX SABLES D'OLONNE

ARCHIGNY MAIRIE - 38, RUE ROGER FURGE 86210 -
FRANCE

Directeur de la publication :

Claude Massé Daigle

Direction Rédactionnelle

Claude Massé

Comité de lecture

Paul PUCHAUD

Monique CARDINEAUX

Secrétariat de rédaction

Michel ROUX

Crédits photos

Claude MASSÉ, Michel Roux,

Michel Marasse, Marie Marcelle Puchaud

Site Internet : Archigny.net**Association Loi 1901****Siège Social : Mairie – 38, rue Roger FURGE****86210 ARCHIGNY – Fax/Tel 05 49 21 54 39****N° ISSN 1283 – 6583****Dépôt Légal 1er Semestre 2025****La reproduction de tout ou partie des bulletins
est interdite sans autorisation.****Les options dans les articles n'engagent que la
responsabilité de leurs auteurs.****MEMBRES FONDATEURS**

Yves BEAULU †

Claude MASSE-DAIGLE

André PENOT †

Roger ROUX †

MEMBRES D'HONNEUR

Monsieur le Professeur MARTIN †

Henri FURGE †

Edouard GUILLOT †

Yves BEAULU †

Damien ROUET

BUREAU DE L'ASSOCIATION

Président Claude Massé Daigle

Vice-présidente Monique CARDINEAUX

Secrétaire Serge CARDINEAUX

Secrétaire adjoint Michel ROUX

Trésorière Marie Marcelle PUCHAUD

SOMMAIRE

- 2 Nos joies nos peines
- 3 Le mot du Président,
- 4 -6 Contrat de ferme à Marin Daigle
- 7-12 Assemblée Générale
- 13-16 Biographie de Paul Mascarene

COUPON D'ADHESION**Nom :****Prénom****Adresse****Code Postal et Ville****Adresse Mel :**

Cotisations : Individuelle	20 €
: Couple	25 €
: Bienfaiteur à partir de	39 €
: États Unis	32 US \$
: Canada	45 CAN \$

Chèque à libeller et à adresser à :

Les Cousins Acadiens du Poitou – Mairie**86210 Archigny – France.**

Pour l'Amérique du Nord, régler par Mandat poste

NOS JOIES NOS PEINES

LE MOT DU PRESIDENT



**Chers cousines, cousins
et amis,**

Que le temps passe vite, nous sommes déjà à la moitié de l'année, mais heureusement la vie de l'association fonctionne bien, nous recevons régulièrement des demandes de visite à la ferme n°6 devenue petit musée en remplacement du Musée Acadien de la ferme n°10 au village des Huit Maisons. Merci à la Communauté du Grand Châtellerault qui l'a fermé en 2023 pour l'anniversaire du 250^{ème} anniversaire du retour des Acadiens en Poitou. Nous faisons le maximum pour le rouvrir et lui redonner son âme.

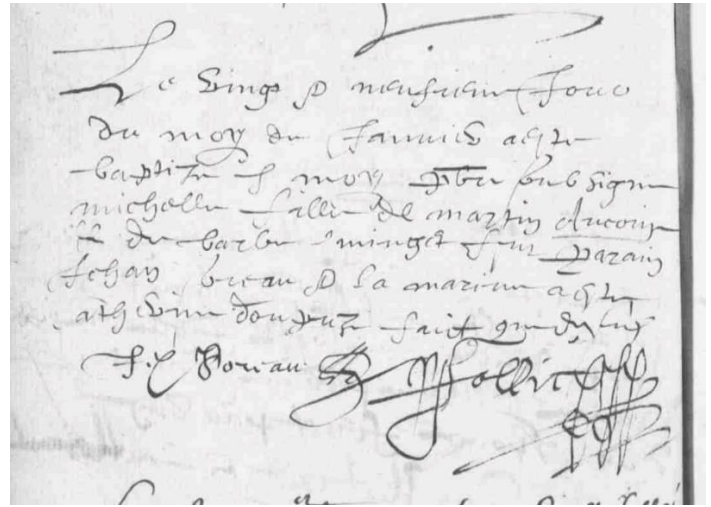
Le voyage à Nantes pour retrouver l'association sœur « Bretagne Acadie Louisiane n'a pu être réalisé, le nombre de 20 participants n'a pu être atteint pour avoir un tarif acceptable.

Le tarif des timbres pour l'envoi du bulletin a terriblement augmenté et le montant de son envoi également, ce qui vient dur pour les finances de l'association. Nous avons la possibilité de le faire parvenir à chaque adhérent par internet. Il faudrait nous dire si vous êtes partant pour le recevoir dans votre boîte mel. Faite nous parvenir votre avis.

Bientôt notre fête du Petit Tintamarre du 15 août approche, venez nombreux en famille pour accueillir le groupe Acadien « Folklofolie » l'écouter l'applaudir et danser.

A tous je vous souhaite un bon été et vous dis à bientôt de se rencontrer.

Claude Massé Daigle.



BAPTÊME DE MICHELLE AUCOIN EN 1620 AUX
SABLES D'OLONNE

Grande découverte au sujet de l'ancêtre des Boudrot acadiens. L'Américain Jim Cyr et adepte de Wikitree vient de dénicher la famille Aucoin avant qu'elle ne s'installe à La Rochelle après le siège et l'expulsion des protestants.

La famille était aux Sables-d'Olonne en 1620, où est baptisée le 29 janvier Michelle Aucoin, ancêtre de presque tous les acadiens du Poitou.

Transcription de l'acte de baptême de 1620 «Le vingt et neuvieme Jour du moy de Janvier a este baptize p(ar) moy pbre (prêtre) sousigne Michelle fille de martin Aucoin et de barbe Minget Fut parain Jehan Breau (!!) et la marine a este Catherine Donprezt(?) fait que dessus (signatures)»

Domage que nous ne le savions pas en 2023 lors du tournage du film de Phil Comeau "Racines diaspora et guerre", cette nouvelle découverte généalogique aurait eu toute sa place dans le film...

Bravo et merci Jim Cyr!

Lucien Germe

[illegible]

Et jk donneront, pour des présentes dans un chais à Monsieur
Le Marquis, tout ce que dessus n'est voulu. Contre Stigulle, et
accepté par Monsieur Le Marquis et Ledit procureur obligé,
et tenu, garde et accepté les talons joint, approuvé de tous d'iceux
domages j'atteste jk une obligé; Repetition tout et Gasque L'ours
Siccas présent et futur de doit de j'atteste et Condamnée, f'alt et
passé au Chateau de Montfeynoz Le jour et an que dessus L'au et a
Monsieur Le Marquis L'ay et L'edile. L'edile L'airne ont Signé et L'edile
Marin. Daigles adulateur. N'edile L'edile Signé. Des L'edile approuvé pour
vallois les Marge, et j'atteste L'edile, de Mars, procureur, et a la L'edile des
f'alt, par Gasque L'edile, par Gasque L'edile, L'edile, approuvé
and, pour vallois Les L'edile L'edile, L'edile, L'edile et Charge d'edile
N'edile L'edile L'edile L'edile plus approuvé pour vallois L'edile L'edile
et L'edile L'edile L'edile et jk L'edile par Gasque L'edile L'edile
L'edile des Mars a la L'edile ou pareille L'edile.

Des lars de perusse

taille L'edile

Rouyer

De la L'edile L'edile

Con. achaut de Dure pour 1775
N'edile L'edile L'edile L'edile

Muotted

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025
1^{er} MARS A 10 heures à ARCHIGNY
PROCES VERBAL

Le samedi 1^{ER} mars 2025 à 10h00 l'association des Cousins Acadiens du Poitou a tenu son assemblée générale ordinaire sous la présidence de son Président Claude MASSE DAIGLE
L'association comptait 112 adhérents.

Le conseil d'administration comptait 10 membres et 6 membres du bureau étaient présents 3 membres du conseil d'administration étaient renouvelables.

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2025

Après consultation de la liste d'émargement, le quorum étant atteint le Président Claude MASSE DAIGLE ouvre la séance à 10h30. Il remercie tous les participants et accueille nos invités Alain BOURREAU président et Madame Michèle DEBAIN de Châtellerault Québec Acadie, Madame Font RAFFIN l'association de la Maison de l'Acadie.

Etaient excusés Madame Isabelle BARREAU Conseillère Départementale, Madame la maire de Saint Pierre de Maillé, Monsieur le maire de La Puye, Monsieur le maire d'Archigny.

Le Président Claude MASSE DAIGLE demande une minute de silence pour nos chers disparus. Madeleine BOUTILLET et Francis DESHOULIERE ;

Le Président Claude MASSE DAIGLE demande au secrétaire de donner lecture du compte rendu de l'assemblée générale ordinaire 2024, lecture faite, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport d'activités 2024

Le Président Claude MASSE DAIGLE demande au secrétaire de donner lecture du compte rendu du rapport d'activités 2024, lecture faite celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport financier 2024

Le Président demande à la trésorière Marie-Marcelle PUCHAUD de présenter le bilan financier elle donne le compte de résultat au 31 décembre 2024.

Les recettes ou produits : 10 383,52 € les dépenses ou charges 12 495,46 € soit un résultat négatif de 2 111,94 €.

Le bilan financier est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport moral du Président

Le Président Claude MASSE DAIGLE remercie les personnes présentes à cette assemblée avec des remerciements particuliers pour tous nos bénévoles et les membres du conseil d'administration. Il rappelle une année chargée en activités montrées par le rapport d'activités. Il explique de nouveaux rapports avec la SNA (Société Nationale Acadienne). Il informe l'assemblée sur l'idée qui fait son chemin de réunir les associations Acadiennes sous l'égide d'une fédération.

En ce qui concerne le musée des Huit Maisons qui n'est plus un musée, il informe l'assemblée que nous continuerons d'ouvrir la ferme n°6 nouveau site historique Acadien les WEEK END et sur demande durant la période estivale.

Il présente les prévisions d'activités pour 2025.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Cotisation 2026

Le Président Claude MASSE DAIGLE informe l'assemblée de la proposition du conseil d'administration de maintenir la cotisation pour 2026 à 20 € pour 1 personne, 25 € pour un couple et 5 € pour les jeunes, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir la cotisation à ce tarif.

ELECTION DES ADMINISTRATEURS RENOUEVELABLES PAR TIERS

Le Présidente informe le conseil qu'il doit être procédé à l'élection des membres sortants et/ou rééligibles.

Aucune nouvelle candidature n'ayant été déposée il est procédé à l'élection des Membres sortant rééligibles :

Hélène GUILLOT Marie-Marcelle PUCHAUD Claude MASSE DAIGLE sont réélus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président Claude MASSE DAIGLE donne la parole à nos différents invités.

Il remercie toutes les personnes participant à cette assemblée générale ordinaire et clos la séance à 12 h 15 ;

Le secrétaire

Serge CARDINEAUX

Le Président

Claude MASSE DAIGLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025

Le 1er MARS 2025 à 10 heures

RAPPORT D'ACTIVITES 2024

En 2024 : le Conseil d'administration s'est réunie 4 fois

Le bureau s'est réuni 3 fois

L'association a tenu son assemblée générale ordinaire le 24 février

Les accueils à la ferme numéro 6 : 3 groupes pour 80 personnes et 108 en individuelles soit un total de 188 visiteurs

En juillet et août tenue des permanences à la ferme 6 en alternance avec Histoire et Patrimoine d'Archigny

Le 10 janvier 33 personnes participaient à la galette des Rois à la salle des fêtes d'Archigny à laquelle s'étaient joints nos bénévoles et personnes de bons service pour l'association suite à la décision du conseil d'administration

Le 24 février l'association tenait son assemblée générale ordinaire à la salle des fêtes de Saint Pierre de Maillé (merci à Monsieur Patrick PINAUDEAU adjoint à Saint Pierre de Maillé pour son aide dans la préparation et le rangement de la salle)

Au conseil d'administration du 21 mars organisation des permanences à la ferme numéro 6 pour la saison estivale, organisation pour l'accueil d'un groupe de Louisianais pour le 16 avril, validation par le conseil d'administration du groupe d'animation pour le 15 août et prévision de demande de devis pour la sécurité et la sonorisation, discussion sur l'organisation primaire du 15 août, sur le projet d'organisation de la soirée des adhérents et amis et d'un voyage à Nantes

Le 16 avril accueil d'un groupe de Louisianais de 28 personnes conduit par Claude Boudreau avec spectacle à la ferme 6

Le 27 avril, mandatés par le Président, notre vice Présidente et le secrétaire participaient à l'assemblée générale ordinaire des Amitiés France Acadie à Paris sans aucun frais pour l'association

Au Conseil d'administration du 17 mai

La Vice Présidente faisait un compte rendu oral succinct de l'assemblée générale ordinaire de la fédération des Amitiés France Acadie en faisant ressortir le différent important entre cette fédération et la SNA (Société Nationale Acadienne)

Présentation par le secrétaire et adoption par le conseil du budget pour le 15 août

Pour la soirée des adhérents et amis, la salle des fêtes est retenue pour le 9 novembre où il sera proposé une assiette gourmande pour 10 €

Le conseil d'administration décide l'acquisition d'objets à la vente comportant notre nouveau logo les tasses, les magnets et les autocollants (logo et écusson) ces acquisitions prévues en 2023 pour le 250 ème avaient été reportées par décision du conseil d'administration pour raison budgétaire

Le 25 juin accueil d'une délégation du Conseil Départemental et du Grand Châtellerault ferme numéro 10 et ferme numéro 6

Au conseil d'administration du 29 juillet les préparatifs de la fête du 15 août avec les dernières mises au point, le qui fait quoi, la diffusion, le 13 août mise en place des panneaux directionnels sur Archigny et les communes avoisinantes, le 14 août installation, le 15 août fête du petit Tintamare animée au pied levé par ARCHIFOLK et sur scène par le groupe « ESPRIT DU BAYOU » avec environ 700 visiteurs et spectateurs, le 16 août démontage avec un grand merci à nos bénévoles qui, pour plusieurs, ne sont pas adhérents de notre association

Le 1^{er} septembre dédicace par Damien ROUET de la ré-édition complétée de sa thèse sur l'histoire Acadienne (Damien ROUET qui est adhérent de notre association)

Le 6 septembre réception d'un groupe de 17 personnes organisé par « Quel Beau Voyage »

Le 14 septembre le Président et sa compagne, la Vice Présidente et le secrétaire participaient à une réunion d'information à NANTES sur la Société Nationale Acadienne organisée par son Président Martin THEBERGE avec la présence des représentants des associations Acadiennes de France

Le 28 septembre accueil d'un groupe de 35 Acadiens sous la responsabilité de Claude BOUDREAU.

Le 2 octobre accueil et visite du Président de Québec France

Le 4 octobre participation avec la municipalité à l'accueil d'une délégation du Conseil Départemental

Le 5 octobre à 10h30 notre Président et notre secrétaire étaient invités à participer à une émission sur l'Histoire Acadienne sur les ondes de la radio local de Chauvigny en direct et en relation téléphonique avec Claude BOUDREAU qui terminait son circuit en France par le Mont Saint Michel.

Le 12 octobre sur l'initiative d'Alain BOURREAU Président de Châtellerault Québec Acadie Zachary RICHARD était reçu à la ferme n°6 pour une conférence sur l'Acadie et la dédicace de son livre avec une participation de plus de 100 personnes.

Le 24 octobre réception de Monsieur Maxime BOURGEOIS Maire de Memramcook et Président de la nouvelle Agglomération, de Monsieur Sébastien RODTS expert en Francophonie auprès du gouvernement du Nouveau Brunswick, de Monsieur Arthur BERTET du Grand Châtellerault, Monsieur Patrice CANTINOLLE de la ville de Châtellerault, de Madame Michèle DEBAIN représentante de Châtellerault Québec Acadie, ainsi que de Monsieur Jacky ROY Maire d'Archigny et de Madame Françoise LEMEUR première adjointe à la commune d'Archigny

Le 9 novembre soirée privée des adhérents et amis à la salle des fêtes d'Archigny avec la participation d'une quarantaine de personnes ; après la consommation d'une assiette gourmande préparée par les membres du conseil d'administration les amateurs de danse ont pu s'exprimer.

Le 15 novembre notre secrétaire était délégué pour participer à la remise des tableaux réalisés dans le cadre du 250^{ème}, offerts par les artistes peintres regroupés en association, à la municipalité d'Archigny, tableaux qui seront exposés à la ferme 6.

Le 28 novembre une délégation des Cousins Acadiens du Poitou se déplaçait à la réception organisée par l'association Châtellerault Québec Acadie du prix France Acadie 2024 Madame Vanessa LEGER.

Le 29 novembre Madame Vanessa LEGER était accueillie par les Cousins Acadiens du Poitou à la ferme 6 à Archigny

Le 9 décembre conseil d'administration décision de la galette pour le 11 janvier 2025, décision de la date de l'assemblée générale pour le 1^{er} mars 2025 et choix du groupe pour le 15 août 2025.

Serge CARDINEAUX

LES COUSINS ACADIENS DU POITOU							
COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2024							
CHARGES		2023	2024	PRODUITS		2023	2024
60	ACHATS	4 897,59	4 768,66	70	VENTES	2 917,30	3 835,40
600	Achats Lots Manifestations			700	ventes musées		
601	Achats Livres	953,13	571,58	701	ventes lors de manifestations		3 170,40
602	Achats Divers 15/08	3 274,30	1 993,00	702	vente de repas		665,00
603	Achats Informatique	309,56	287,82	703			
605	Repas Restaurant		62,10				
606	Prestations diverses						
609	Achats Alimentation / Boissons	360,60	1 854,16				
61	SERVICES EXTERIEURS	709,37	1 653,39	74	SUBVENTIONS	23 647,07	1 914,05
610	Location			741	Subventions Département	22 000,00	800,00
611	Cotisation France Acadie	60,00	90,00	742	Subventions C.A.G.C.	647,07	864,05
613	Assurances	467,37	488,39	743	Subventions Commune Archigny		250,00
614	Diffusion Internet	182,00	175,00				
615	Sécurité		900,00				
62	AUTRES SERVICES EXTERS	1 217,53	1 118,17	75	PRODUITS GESTION COURANTE	1 737,50	1 881,50
620	Bulletin	415,02	448,21	750	Cotisation Adhérents	1 737,50	1 590,00
625	Frais de Poste	98,21	61,92	751	Dons suites visites ferme 6		291,50
626	Frais de routage bulletin	664,30	608,04				
627	Frais de Déplacemnt	40,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	20 840,81	2 680,24	76	PRODUITS FINANCIERS		2,57
650	Orchestre - Animations	8 000,00	1 500,00	760	Produits Financiers		2,57
651	SACEM	840,81	122,66				
652	Sonorisation manifestations	12 000,00	1 057,58				
66	CHARGES FINANCIERES	151,66		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
660	Frais Bancaires	151,66		770			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	326,70		78	Autres Crédits Divers	2 190,00	2 750,00
670	achat de matériel électrique	130,80		780	Versement Caisse vers Compte Chèque	2 190,00	2 250,00
671	achat de matériel de stockage	195,90		781	de livret A vers compte courant		500,00
68	AUTRES DEBITS DIVERS	2 685,00	2 275,00				
680	Retrait Compte Chèque vers Caisse	2 190,00	2 250,00				
	décès fleurs plaque et fleurs chapelle	495,00	25,00				
Total des Charges		30 828,66	12 495,46	Total des Produits		30 491,87	10 383,52
Exédent				Déficit		- 336,79	- 2 111,94
Total Control		30 828,66	12 495,46	Total Contrôle		30 828,66	12 495,46

Chers cousines, cousins et amis

Bonjour à tous.

Je tiens à vous remercier de votre présence et particulièrement :

- Monsieur le Maire Jacky Roy -
- Sont excusés :
- Madame Christèle Raimbert Maire de Saint Pierre de Maillé
- Monsieur Bernard Benoit
-

Je tiens également à remercier tous les bénévoles qui dans nos animations nous aident activement. Je remercie aussi le bureau pour son efficacité dans tous les travaux que demande l'organisation d'une association ; merci à tous.

L'année 2024 fut une année bien occupée, un projet va prendre forme dont il faut vous en informer.

La SNA (Société Nationale de l'Acadie) par son Président Martin Théberge, souhaite réunir toutes les associations Acadiennes de France, compris les AFA (Amitiés France Acadie) de Paris, qui déclina l'invitation.

Suite à cette invitation les AFA nous a envoyé une injonction de ne pas assister à cette réunion, vous pensez bien que personne n'a obéit à cet ordre. Les AFA ont coupé les ponts avec la SNA suite au prix France Acadie dont elle dénigrait la valeur littéraire.

Le 14 septembre 2024 Martin Théberge nous accueillait sous l'égide de Dominique Merel, Présidente de Bretagne Acadie, à Nantes, ou Acadie Belle Ile, la Maison de l'Acadie, Chatellerault Québec Acadie et les Cousins Acadiens du Poitou étaient présent.

Le souhait de la SNA est de trouver en France une fédération rassemblant toutes les associations Acadiennes, étant donné que les AFA de Paris se sont séparées de la SNA. Actuellement cette nouvelle fédération se prépare et demain à Nantes une Assemblée Générale constitutive va délibérer, elle s'appellera (Fédération des associations Acadiennes de France)

Etant donné que les Amitiés France Acadie se sont séparée de la SNA nous réfléchissons à ne plus adhérer à cette association qui ne fera plus son travail de fédération.

En ce qui concerne le Musée des huit Maisons qui n'est plus un musée, nous continuerons à ouvrir la ferme n° 6 ou fut reconstitué un mini musée, mais qui nous permet de continuer à faire connaître cette fabuleuse histoire Acadienne Poitevine.

Nous avons vu avec monsieur le maire de modifier la signalisation de la ferme n° 10, pour inviter les visiteurs de se diriger vers la ferme n° 6, car les visiteurs repartent sans venir jusqu'à nous.

Chers adhérents et amis je vous souhaite de passer une agréable assemblée générale et espère vous voir nombreux dans nos manifestations.

Biographie de Paul Mascarene

Il est né le 25 octobre 1685 dans les montagnes près de la propriété familiale à Anglès où ses parents s'étaient cachés parce que protestants. Âgé plus tard, Paul racontera à ses enfants les années difficiles de sa jeunesse. La famille Mascarène avait trois branches. La plus connue est celle des Mascarène de Rivière. Paul descend de la branche cadette.

Son père, Jean Mascarenc, était un protestant convaincu, comme une bonne partie de la population de la région de Castres. Il a étudié pour être pasteur. La famille était aisée. Plus tard Jean a étudié pour être avocat. Cela lui servira pour se défendre plus tard. Fidèle à son église, en butte aux persécutions il décide de fuir vers Bordeaux, avec sa jeune femme Marguerite. Ils sont arrêtés à Agen. Marguerite fait semblant d'abjurer et rentre à Castres. Jean est emprisonné à Agen puis à Castres. Il se défend bien au tribunal, sans résultat. Finalement il est autorisé à quitter le pays et est conduit à la frontière suisse en avril 1688.

Une autre famille de Castres fuit aussi à Genève à la même époque. Jean-Louis Ligonier part avec son jeune frère. Ils vont tous ensuite à Utrecht où on leur paie une maigre pension en attendant leur réinsertion.

Pendant ce temps, Marguerite, qui n'avait que 19 ans à son mariage, se désintéresse de son fils. Heureusement une bonne grand-mère maternelle prend le petit et l'élève avec amour. Elle lui parle de son père comme un héros et l'enfant veut aller à Utrecht avec son cheval de bois ! De son côté le père le réclame.

Les protestants français luttèrent pied à pied pour défendre leurs droits. Sans succès. Cela était confirmé au traité de Ryswick. Alors, vers 1696, 1697, une deuxième vague de protestants s'est résigné à l'exil. Le petit Paul, qui avait 11 ans, rejoint en cachette Genève, après un trajet difficile (surtout pour passer le Rhône). Là, il est confié à la famille Rapin, qui le fait convoier à Utrecht où Jean attend avec impatience. Hélas, il meurt à 38 ans, deux jours avant l'arrivée de l'enfant !

Dans la famille Rapin était un fameux historien, Paul de Rapin Thoyras, qui avait des relations en Angleterre. Il les mit à contribution pour acheter à Paul une commission d'officier. Oh, pas grand chose. Une lieutenance. Mais de

quoi commencer dans la vie. Paul part à Londres au début des années 1700. Il rejoint le régiment de Lord Montague à Portsmouth, puis passe capitaine dans les grenadiers du colonel Walter. Il est envoyé à Boston, participe au dernier siège de Port-Royal de 1710 et est un des premiers officiers à y monter la garde (1).

Ensuite il cherche à s'installer à Boston et il y épouse une femme d'une bonne famille, Elizabeth Perry. Un autre protestant d'origine française, Michel de Monséjour, propose en 1707 la conquête de Terre-Neuve dans un raid « francophone ». On équipe quelques navires avec des réfugiés huguenots (militarisés) et on va à Terre-Neuve sous pavillon français. Sur place, on demande au gouverneur Daniel de Subercase de se rendre. Subercase, selon Monséjour, vient d'une famille huguenote (c'est vrai) et il est perturbé par la politique religieuse de Louis XIV.

Le Board of Trade n'a pas validé cette attaque de Terre-Neuve. Mais les Britanniques sont conscients que les huguenots ont une valeur stratégique particulière, et que les actions aux frontières du royaume peuvent influencer la géopolitique en Europe.

Mascarene attendait un poste dans le Massachusetts où la vie est aisée mais, officier subalterne, il est envoyé là où personne ne veut aller : Terre-Neuve. Puis il va en Acadie, à l'ancien Port Royal devenu Annapolis Royal. Ses supérieurs veulent communiquer avec les Acadiens, surtout pour réclamer d'abord le serment d'allégeance au roi George II. Il est choisi parce qu'il est le plus vieux capitaine et parce qu'il parle français. Fréquenter les Acadiens ne l'attire pas. Au contraire, il rédige un rapport en 1720 où il ne comprend pas que l'on puisse accepter des sujets catholiques dans un empire qui doit être protestant. Ce rapport présente les Acadiens de façon négative. Mascarene est

1 – Source Paul Mascarene of Annapolis Royal, de J. Bartlet Brebner.

spécialement concerné par les prêtres faiseurs de troubles envoyés par l'évêque de Québec. Ils ont

l'ascendant sur le peuple ignorant et veulent se rendre maître de ses actions, les guider comme

ils l'entendent dans les affaires spirituelles et temporelles. La seule façon pour les Britanniques de rétablir la situation serait de faire venir de nouveaux colons. Quelques personnes ont déjà suggéré une solution extrême : faire partir les Acadiens et les remplacer par de bons immigrants britanniques bien dociles.

Mascarene ne va pas jusque là, mais avoue que ce serait mieux sans les Acadiens. Il demande que les autorités insistent sur le serment d'allégeance. Ceux qui refusent doivent quitter la colonie. Il n'est pas pour de nouveaux immigrants britanniques, préférant remplacer les Français catholiques par des Français protestants (c'est ce qui sera fait plus tard avec les colons venus de la région de Montbéliard). Il savait que beaucoup de réfugiés protestants attendaient leur relocation en Amérique ou ailleurs (les protestants du Midi de la France ont fondé une importante colonie en Afrique du Sud).

A Boston en 1720, Mascarene rencontre le nouveau gouverneur de la Nouvelle Ecosse, le colonel gallois Richard Philipps (2) qui gérera la province de loin en redistribuant les fonds nécessaires aux différents besoins avec avarice. Il lui demande le poste de Lieutenant-Gouverneur (salaire 500 L par an) de la Nouvelle-Ecosse. Phillips refuse la dépense. Mias nomme Doucett ; puis Armstrong. Aux commandes sur place donc, un officier instable Lawrence Armstrong et une bande de sous-fiffres incompetents qui font faire le travail par Mascarene; lequel s'en sort avec brio. Heureusement on est alors dans une longue période de paix grâce à Walpole en particulier.

A Boston, Mascarene fréquentait le pasteur français Andrew (André ?) LeMercier, même s'il ne fréquentait pas l'église calviniste française, mais l'église royale anglicane. LeMercier voulait envoyer des colons en Nouvelle-Ecosse. Il voulait créer une ville, New Caen (le Nouveau Caen). Caen était la ville d'origine de LeMercier. Il envoya ses propositions au Board of Trade en 1729. Les nouveaux immigrants auraient été exempts d'impôts pendant 7 ans. Si de nouveaux immigrants venant de Londres étaient acceptés, on voulait plutôt recruter des réfugiés arrivés à Boston. Aussi de la publicité a été faite dans le journal. Le gouverneur, les

autorités approuvaient le projet. Mais il y avait un relatif confort à Boston et en face c'était l'inconnu. Personne ne voulait partir ! La prudence, la méfiance des personnes étaient justifiées. En 1749, l'immigration a repris avec des moyens importants. Mais malgré tout, les immigrants ont souffert. Ils se sont même rebellés.

L'opinion de Mascarene sur les Acadiens a évolué au fil du temps. Il a vu qu'il fallait « faire avec ». De plus les Britanniques avaient vraiment besoin des Acadiens pour s'approvisionner. Pour contrôler les prêtres, Mascarene a dialogué avec eux. Dès 1734, il écrit à Saint-Poncy comme pour tenter de le convertir. Ce dernier répond avec ses convictions bien ancrées. Mascarene se croit obligé de les réfuter. Il s'indigne quand Saint-Poncy attaque la moralité des protestants et reprend alors l'histoire de ses coreligionnaires français. En août 1736, le Conseil qui dirige la Nouvelle-Ecosse interdit à Saint-Poncy d'exercer car revenu (de Louisbourg ?) illégalement.

La dispute épistolaire avec Saint-Poncy dura pendant plus de 5 ans. Pendant ce temps, Mascarene s'est aussi opposé au curé d'Annapolis Royal, Jean-Baptiste Desenclaves qui affirmait : ... le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel ne pouvaient être complètement séparés. Mascarene répondit : C'est le prétexte pour se faire juge et arbitre Souverain de toutes les affaires du peuple.

Quand Armstrong se passe son épée à travers le corps, en décembre 1740, c'est le major Mascarène qui doit gérer la Nouvelle-Ecosse. Mais c'est le jeune Cosby qui dirige ... parce qu'il est parent de Philipps (3). La guerre reprend à cause des Espagnols et Mascarène se lamente : J'étais alors dans un Fort assez grand, mais les travaux d'entretien du temps de paix ont été négligés, et au lieu de 500 hommes nécessaires pour le défendre, je n'en ai qu'une centaine, entre vingt et trente n'étant guère que des Invalides, de dix à douze officiers pas plus de deux ou trois ont jamais vu un

2 - Les historiens écrivent son nom de différentes manières. J'ai pris ici le nom utilisé par le colonel honoraire du West Nova Scotia Regiment, unité qui a succédé au régiment de Philipps.

3 – Cosby s'installe dans la maison de Louis de Gannes et la sauve. C'est la plus vieille maison de Nouvelle-Ecosse (1707). canon tirer et ils sont pour la plupart adeptes des principes Républicains ... Ah si Duvivier et Louis de Gannes , qui vont bientôt attaquer ce fort avaient su cela ! Il oblige les officiers à bien obéir. Mais ça râle dans les rangs. Un officier par exemple prend l'habitude de se plaindre par courrier à Londres. Il prépare des brouillons pour ses lettres, puis le



Armoiries de Paul de Mascarene

courrier envoyé utilise les brouillons comme papier pour les toilettes. Le papier est rare. Il oublie les papiers sur le clou. L'officier suivant porte les brouillons à Mascarene qui découvre la manœuvre.

Mascarene devient le chef à la mort de Cosby en 1642. Il voit venir la guerre. Il prend trois décisions : - s'assurer la neutralité bienveillante des Acadiens – alerter la Nouvelle-Angleterre sur le sort de sa province dont la sécurité est primordiale pour ses intérêts – secouer le duc de Newcastle et le Board of Trade (4) à Londres.

Il trouve en William Shirley, gouverneur du Massachusetts un appui secourable. Il est attaqué par les Français en 1744. Duvivier , qui a des forces disparates , lui demande de se rendre. Duvivier attend un soutien naval mais ce dernier perd son temps en pillage ! En attendant, Duvivier demande aux Acadiens nourriture et des échelles pour gravir les remparts.

Finalement ce sont des renforts britanniques qui arrivent, dont un groupe de Mohicans. Louis de Gannes lève le siège, acte dont il sera blâmé, mais blanchi au conseil de guerre qui a suivi à Louisbourg.

Mascarene ne lance pas des représailles sur les Acadiens, témoin qu'ils ont très peu aidé les Français. Il leur demande juste de brûler leur travail : les échelles.

Nouvelles frayeurs en 1746 avec l'arrivée de la flotte du duc d'Enville. Mais la tempête qui a dispersé et malmené la flotte, la maladie des soldats et marins qui vont contaminer les Indiens à l'endroit qui va devenir Halifax, la maladie du duc d'Enville inhumé à l'île George, l'incompétence de l'officier qui lui succède (il tente de se suicider et se passe son épée à travers le corps, sans se tuer !) font que l'expédition est un échec cuisant.

Ramezay attaque pendant l'hiver 1747. Petit succès sur le moment. Rien ne suit. Les Français se fortifient à Beauséjour.

Mascarene se vante à ses supérieurs « ils savaient (les Acadiens) que c'était leur intérêt de rester avec le Gouvernement Britannique ». 1748. Louisbourg redevient française. Nouvelles inquiétudes. Mais l'arrivée de forces importantes à Chibouctou en 1749 change tout. Création de la ville de Halifax. Le nouveau gouverneur Cornwallis critique tout dans ses courriers à Londres . Par exemple les soldats de Mascarene sont les pires qu'il ait jamais vu.

4 – Le Board of Trade (Bureau du Commerce), ce sont les administrateurs des colonies.

Mascarene part en juillet 1751 négocier avec les Indiens à St George en Nouvelle-Angleterre. En 1758, il est nommé major-général et aide à préparer l'expédition contre Québec , dont il ne fera pas partie. En 1752, il envoie son fils à Londres pour réclamer une meilleure pension, des retards de salaire dus à Philipps. Malgré tout il a une vieillesse paisible. Il meurt le 22 janvier 1760.

J'ai demandé à un historien acadien quel souvenir il laisse. Pas un bon m'a-t-il répondu. Il était partisan d'expulser les Acadiens de leur province. Pour ma part je dirais : ça aurait pû être pire avec un autre.

En des descendants (par les femmes) de Paul de Mascarene sont revenus à Castres, après un échange de lettres.

Autre source : A refugee in the service of Empire : The life and lessons of Paul Mascarene. De Owen Stanwood. Nations et empires. 2019.

Très bonnes pages de biographie de Paul dans le dictionnaire biographique du Canada sur internet.

Mascarene et les Acadiens s'écrivaient. On a une lettre intéressante des Acadiens du 9 décembre 1745.

Jean-Louis Ligonier

Commencée comme celle de Paul Mascarene, sa carrière a eu une évolution extraordinaire. Ligonier a appris son métier d'officier avec passion et témérité. Il s'est fait remarquer pendant les batailles, dont Fontenoy. A une bataille, on a relevé 23 impacts de balles sur ses vêtements, sans blessure grave ! Remarqué par le roi George II, il est vite monté en grade ; jusqu'à être le bras droit du duc de Cumberland, le fils du roi. Ce dernier a fait trop d'erreurs et a été écarté de la direction de l'armée anglaise. Et c'est Jean-Louis Ligonier qui est alors devenu le général en chef de cette armée !

Il a été gouverneur du fort Saint-Philip de Minorque en 1712, mais c'est en temps que colonel du Black Horse en 1720 qu'il a montré ses qualités de chef.

Il a été membre du Parlement de 1748 à 1763 pour Bath, vicomte puis comte, chevalier de l'ordre du Bain.

Il avait un frère resté à Castres, Abel de Ligonier, seigneur de Montcuquet. Dont postérité.

Au moment de la guerre des Malouines, en 1782, j'ai noté qu'un grand général de l'armée anglaise s'appelait encore. Je suspecte que c'est un des ses descendants !



Jean-Louis Ligonier (1680-1770

M. Roux

Lettre du neuf décembre 1745, avec les fautes et dans le français du temps.

A l'Hon. Paul Mascarene Com. en Chef de la Province de Sa Majesté en la Nouvelle Écosse ... et aux Illustres Messieurs du Conseil du Roy (d'Angleterre). (Tout cela, dix ans à peine avant la déportation.)

Messieurs,

Nous osons nous assurer toujours de votre Bonté. C'est ce qui fait que nous prenons la liberté de Reclamer toujours votre Protection qui nous est nécessaire plus que jamais dans la triste Conjoncture ou nous nous trouvons, étant accablés d'un Coté et mecés de l'autre, vous Sçavez, Messieurs, en quel Etat nous réduisent et les François (c.a.d. en ce cas-ci: soldats Canadiens et compatriotes de Beau-Bassin, Beauséjour, du continent et des Iles St-Jean et Roty) et les Sauvages dans tout leurs Courses, ceux-cy Ravagent, pillent, tuent ceux-la (le présent ouvrage ne saurait prendre le temps et l'espace désirables pour, en tous ces dires, faire le trillage

leur malice, et leur Requite meritera moins de grace, et votre bonté nous attachera de plus en plus a Sa Majesté Britanique et par Consequent aux honorables personnes qui nous tiennent sa place, faites donc Messieurs par Grace cesser nos Frayeurs en nous assurant votre protection que nous tacherons de meriter de plus en plus par nos attentions a Suivre vos Ordres, à estre fidels au gouvernement et a offrir Veux pour que le Seigneur daigne repandre sur vous ses plus specials faveurs, etant dans un trez profond Respect, de vos honneurs. Le trez humble et trez obeissant serviteur Deputez faisant par les Habitants de la Riviere d'Annapolis Royale: JEAN SIMON LEBLANC (seul à signer avec Louis Robichaud), Marque de + Jos. Robichaux, marque de + Baptiste Pellerain, marque de + Jeant Melanson, marque de + Jeant Melanson, marque de + Charles Giroir, marque de + Clodde (sic) Giroir, LOUIS ROBICHAUX. Annapolis Royal ce vingt et uniesme juin 1745.

courir a tout ce que vous demandez de nous. avec quelle peine et quelle fatigue ne vous avons nous pas fourni les Bois que vous nous avez demands, toujours disposé à vous rendre service, a quelle Epreuve n'a t'on pas mis notre fidélité sans que nous ayons rien fait de ce qui peut avoir Raport aux Armes.

On se plaint a la verite Messieurs qu'il y en a quelques un qui ont esté infidelle par une Certaine conduite et indiscretion. Mais voudra-t-on perdre plusieurs innocent pour quelques coupable. Permettez, Messieurs, que nous vous demandions plustot grace pour eux sans pretendre les justifier. Et en cas de recidive nous serons les premiers a les denoncer nous esperons que votre clemence surpassera